

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 décembre 2022 à 19 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, conseillère de la ville  
M. Sterling Downey, conseiller de la ville  
M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement  
M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Kaïla A. Munro, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim  
M<sup>me</sup> Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M<sup>me</sup> Diane Vallée, conseillère en planification  
M<sup>me</sup> Geneviève Legault, commandante du poste n° 16 du SPVM  
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim  
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim  
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics  
M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Communication de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 02 à 19 h 25. Au cours de cette période, un hommage est rendu aux ambassadrices et ambassadeurs suivant.e.s de la biodiversité de Verdun :

- Jean-François Caron;
- Carole Daoust;
- Stéphane Dietrich;
- Jean-Marc Lacoste;
- Monique Lapalme;
- Ghislaine Leclerc;
- Nadine Michelle Lessard;
- Marc Burrows;
- Daniel Mercier;
- Jency Mercier;
- Ginette Petit;
- Louise Poulin;
- Thérèse Romer.

À l'exception de MM. Jean-François Caron et Jean-Marc Lacoste ainsi que de M<sup>mes</sup> Monique Lapalme, Louise Poulin et Thérèse Romer qui n'ont pu assister à cet hommage, toutes ces personnes sont invitées à signer le livre d'or de l'arrondissement.

---

**Présentation sur le *Projet pilote rue de Verdun, fin et suite***

À l'aide d'un document de format *Présentation* qui est projeté sur écran, le chef de la Division des services techniques de l'arrondissement, M. Jean Cardin, fait une présentation sur ce projet pilote au cours de la période s'étendant de 19 h 25 à 19 h 41.

---

**CA22 210262**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 décembre 2022 tel que rédigé

10.03

---

**CA22 21 0263**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**Communications des conseillers au public**

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 43 à 20 h 05.

10.05

## Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 20 h 08 à 20 h 59 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 59 à 21 h 23 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de huit personnes posent une question en direct au conseil et 13 questions écrites sont lues.

10.06

---

### CA22 210264

#### Déclaration confirmant l'adhésion de l'arrondissement de Verdun à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité

Attendu que l'arrondissement de Verdun est engagé dans la protection de la biodiversité depuis de nombreuses années;

Attendu que depuis 2007, le boisé du domaine Saint-Paul est protégé à perpétuité par une servitude de conservation et qu'aux côtés du lac des Battures, ce secteur abrite une flore et une faune exceptionnelles, notamment plus de 200 espèces d'oiseaux;

Attendu qu'en 2009, l'Arrondissement a mis sur pied le programme des ruelles vertes, qui a été bonifié en 2018 afin de retirer davantage d'asphalte au profit de plus de végétation, et qui a permis à ce jour de planter dans 31 ruelles un total de 380 arbres, 3 635 arbustes et 8 536 vivaces;

Attendu qu'en 2012, l'Arrondissement a aménagé un jardin de la biodiversité à la Maison Nivard de Saint-Dizier, Musée et site archéologique et que, ce jardin compte parmi les « *Jardins pour la biodiversité* » certifiés par *Espace pour la vie*, grâce à l'initiative du mouvement *Demain Verdun* et de la Maison de l'environnement de Verdun;

Attendu qu'en 2014, l'Arrondissement a adopté son *Plan arboricole 2014-2020* qui a permis d'augmenter de 15 % le nombre d'arbres publics sur le territoire ainsi que la variété des essences pour éviter la perte importante de canopée en cas de maladies;

Attendu que le plus récent indice de canopée de Verdun témoigne d'ailleurs de ces efforts, atteignant 28 % en 2019;

Attendu que depuis 2016, l'Arrondissement a adopté la pratique de la gestion différenciée des espaces verts afin de favoriser la biodiversité et qu'aujourd'hui, ce sont plus de 185 000 m<sup>2</sup> qui sont convertis en « *Espace naturel, lieu de découvertes!* »;

Attendu qu'une caractérisation de ces zones naturalisées a permis d'identifier, en 2021, 159 espèces végétales, soit 39 de plus qu'en 2020, dont 10 de ces espèces présentent un grand intérêt écologique, ainsi qu'une faune importante telle que la grande musaraigne et la couleuvre brune, une espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée;

Attendu qu'au cours des dernières années, l'Arrondissement a modifié ses pratiques horticoles pour privilégier les végétaux vivaces, indigènes et nectarifères et délaissier les plantes annuelles qui nécessitent un apport d'eau constant et qui ne permettent pas de créer des habitats pour les pollinisateurs;

Attendu que deux sites de compensation ont été aménagés près de la plage urbaine, dont les zones de restauration écologiques favorisent la présence de poissons et de la petite faune telle que la couleuvre brune;

Attendu qu'en 2022, l'équipe d'horticulture de l'Arrondissement a réalisé le *Jardin des pollinisateurs*, un aménagement qui favorise la biodiversité par sa variété de végétaux nectarifères.

Attendu que depuis 2022, l'Arrondissement participe au défi « *Mai sans tonte* » en retardant la première tonte afin de permettre aux insectes, qui sont au cœur du système de reproduction de la nature, de trouver refuge et nourriture avant la saison estivale.

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de confirmer l'adhésion de l'arrondissement de Verdun à l'Engagement de Montréal, qui comprend 15 actions en faveur de la biodiversité, afin d'accélérer ses efforts dans la préservation des écosystèmes.

15.01

---

#### CA22 210265

**Approuver les ententes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et les 5 organismes identifiés dans le dossier décisionnel relatives au bail d'utilisation des locaux situés au 4400, boulevard LaSalle à Verdun, pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2023. (1225163004)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver les ententes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et les 5 organismes identifiés ci-après relatives au bail d'utilisation des locaux situés au 4400, boulevard LaSalle à Verdun pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Nom de l'organisme	Mission
<i>Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les Petits Renards</i>	Venir en aide aux enfants de 0 à 12 ans dont le développement est compromis ou risque de l'être.
<i>Chantier d'apprentissage optimal (CHAPOP)</i>	Aide aux devoirs pour les 6 – 17 ans
<i>Grandir Sans Frontières</i>	Améliorer l'accès aux technologies pour tous types de public, avec une emphase sur les jeunes de 5 à 17 ans
<i>J'apprends avec mon enfant</i>	Apprentissage de la lecture auprès des enfants de 0 à 12 ans et leurs familles
<i>Pause Parents-Enfants de Verdun Inc.</i>	Soutenir la qualité de vie des familles de Verdun et favoriser le développement optimal des enfants

20.01 1225163004

---

#### CA22 210266

**Rejeter les soumissions reçues pour les travaux de remplacement des unités au toit CV-8A et CV-9A aux Ateliers Municipaux / Appel d'offres public S22-021 / trois (3) soumissionnaires. (1223678002)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de rejeter les soumissions reçues pour les travaux de remplacement des unités au toit CV-8A et CV-9A aux ateliers municipaux, et ce, dans le cadre de l'appel d'offres public S22-021.

20.02 1223678002

---

#### **CA22 210267**

**Accorder une contribution financière non récurrente aux organismes *Centre Communautaire Dawson, L'École de cirque de Verdun, Camp Énergie et Nouvelles Connexions pour un Brillant Futur*, totalisant 10 000 \$ (non taxable), dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PALÎM - (volet Arrondissement - année 2022)*. (1229017002)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ aux organismes *Centre Communautaire Dawson, L'École de cirque de Verdun, Camp Énergie, Corporation l'Espoir et Nouvelles Connexions pour un Brillant Futur*, dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PAL - (volet arrondissement – année 2022)*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.03 1229017002

---

#### **CA22 210268**

**Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Gelco construction inc.* pour les travaux de reconstruction d'un pont et d'un belvédère dans les parcs *Lacoursière et Maynard-Ferguson / Appel d'offres public S21-024*.**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Gelco construction inc.* pour les travaux de reconstruction d'un pont et d'un belvédère dans les parcs *Lacoursière et Maynard-Ferguson*;
2. d'appliquer la nouvelle répartition budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

20.04 1227126001

---

**CA22 210269**

**Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Construction & excavation MAP 2000 (9346-2183 Québec inc.)* pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir / Appel d'offres public S22-008. (1228753001)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Construction & excavation MAP 2000 (9346-2183 Québec inc.)* pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir;
2. d'appliquer cette nouvelle répartition budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

20.05 1228753001

---

**CA22 210270**

**Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Urbex Construction Inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de réfection des surfaces de jeux du Parc Willibrord / Appel d'offres public S22-015. (1228753002)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Urbex Construction inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de réfection des surfaces de jeux du Parc Willibrord.
2. d'appliquer cette nouvelle répartition budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

20.06 1228753002

---

**CA22 210271**

**Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Environnement Routier NRJ inc.* pour les travaux d'aménagement des habitats compensatoires du poisson en lien avec la plage de Verdun, le long de la berge de l'arrondissement de Verdun / Appel d'offres public n° S21-020. (1216277001)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Environnement Routier NRJ inc.* pour les travaux d'aménagement des habitats compensatoires du poisson en lien avec la plage de Verdun, le long de la berge de l'arrondissement de Verdun;
2. d'appliquer la nouvelle répartition budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

20.07 1216277001

---

### **CA22 210272**

**Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat octroyé à l'entrepreneur *Les Entreprises P.N.P. Inc.* pour les travaux d'aménagement de deux ruelles vertes, dans la ruelle située entre les rues Godin, Brown, Bannantyne et Beurling et dans la ruelle située entre les rues Melrose, Desmarchais, Wellington et de Verdun dans l'arrondissement de Verdun / Appel d'offres public S22-002. (1229127001)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de modifier la répartition budgétaire prévue au contrat octroyé à l'entrepreneur *Les Entreprises P.N.P. inc.* pour les travaux d'aménagement de deux ruelles vertes, dans la ruelle située entre les rues Godin, Brown, Bannantyne et Beurling et dans la ruelle située entre les rues Melrose, Desmarchais, Wellington et de Verdun;
2. d'appliquer la nouvelle répartition budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

20.08 1229127001

---

### **CA22 210273**

**Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à *Les Entreprises P.N.P. Inc.* pour les travaux d'aménagement de terrains de pétanque au parc Arthur-Therrien / Appel d'offres public S21-027. (1229128002)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à *Les Entreprises P.N.P. inc.* pour les travaux d'aménagement de terrains de pétanque au parc Arthur-Therrien;
2. d'appliquer la nouvelle répartition budgétaire selon les informations financières inscrites au sommaire addenda.

20.09 1229128002

---

**CA22 210274**

**Accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable, à l'organisme *Refuge pour chats de Verdun*, et ce, pour l'année 2022. (1226960005)**

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable, à l'organisme *Refuge pour chats de Verdun*, et ce, pour l'année 2022;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.10 1226960005

---

**CA22 210275**

**Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme *Repaire jeunesse Dawson* pour le projet « *Brigade Neige* » et autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1221040001)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme *Repaire jeunesse Dawson* pour le projet « *Brigade Neige* »;
2. d'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et cet organisme à cette fin;

Le tout selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.11 1221040001

---

**CA22 210276**

**Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme *Nature-Action Québec inc.* au montant de 333 995,45 \$, toutes taxes comprises pour le fonctionnement de la Maison de l'environnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024. (1226805002)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme *Nature-Action Québec inc.* pour le fonctionnement de la Maison de l'environnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024;

2. d'autoriser une dépense maximale de 333 995,45 \$, toutes taxes comprises;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.12 1226805002

---

### **CA22 210277**

**Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme *Nature-Action Québec inc.* au montant de 211 292 \$, toutes taxes comprises, pour l'intendance des habitats naturels de L'Île-des-Sœurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024. (1226805003)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme *Nature-Action Québec inc.* pour l'intendance des habitats naturels de L'Île-des-Sœurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024;
2. d'autoriser une dépense maximale de 211 292 \$, toutes taxes comprises;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.13 1226805003

---

### **CA22 210278**

**Approuver, conditionnellement à une réponse favorable du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'addenda à l'entente relative à l'occupation du domaine public aux fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent entre Sa majesté le Roi du chef du Canada et la ville de Montréal, arrondissement de Verdun. (1229336003)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, l'addenda à intervenir entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, modifiant l'Entente relative à l'occupation du domaine public aux fins des travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

20.14 1229336003

---

**CA22 210279**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'octobre 2022. (1228225029)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'octobre 2022.

30.01 1228225029

---

**CA22 210280**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'octobre 2022. (1228225030)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'octobre 2022.

30.02 1228225030

---

**CA22 210281**

**Dépôt des rapports budgétaires pour la période d'octobre 2022. (1228225031)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'octobre 2022 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1228225031

---

**CA22 210282**

**Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des Ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022. (1229016002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022.

30.04 1229016002

---

**CA22 210283**

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 18 288 \$ provenant du programme Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier pour les saisons 2022-2023. (1228054007)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 18 288 \$ provenant du programme *Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine* du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, pour les saisons 2022-2023;
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2022 et 2023 de l'arrondissement de Verdun;
3. d'informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun.

30.05 1228054007

---

**CA22 210284**

**Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023. (1222098002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'établir comme suit, le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 :

1. à la mairie d'arrondissement, 4555, rue de Verdun, salle 205 :
  - le mardi 7 février;
  - le mardi 7 mars;
  - le mardi 4 avril;
  - le mardi 2 mai;
  - le mardi 27 juin;
  - le mardi 5 septembre;
  - le mardi 7 novembre;
  - le mardi 5 décembre;
2. au Centre communautaire Elgar, 260, rue Elgar :
  - le mardi 6 juin;
  - le mardi 3 octobre.

30.06 1222098002

---

**CA22 210285**

**Autoriser une affectation du surplus déneigement de 550 000 \$ afin de s'assurer de couvrir les coûts inhérents aux activités de déneigement pour les exercices financiers 2022 et 2023. (1226805001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser une affectation du surplus déneigement de 550 000 \$ afin de s'assurer de couvrir les coûts inhérents aux activités de déneigement pour les exercices financiers 2022 et 2023.

30.07 1226805001

---

**CA22 210286**

**Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière de 34 907 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* pour le projet *Plan de gestion et de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Verdun* / Entériner la signature de l'entente de contribution financière et de suivi dans le cadre du plan pour une économie verte 2030 - volet santé. (1222198004)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin

de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement, d'une contribution financière de 34 907 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* pour le projet *Plan de gestion et de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Verdun*;

2. d'entériner la signature de l'entente de contribution financière et de suivi dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* – volet santé par le directeur de la Direction des travaux publics effectuée le 10 juin 2022.

30.08 1222198004

---

## CA22 210287

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 10 512 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation, et ce, dans le cadre du projet de développement du loisir et du sport afin d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique / Approuver une convention à cette fin. (1220246001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 10 512 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation, et ce, dans le cadre du projet de développement du loisir et du sport afin d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Verdun;
3. d'approuver une convention d'aide financière pour le développement du loisir et du sport à cette fin;
4. de mandater la mairesse de l'arrondissement à signer ladite convention.

30.09 1220246001

---

## CA22 210288

**Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-128)* ayant pour objet de remplacer la définition de « résidence collective de soins et de santé » par celle de « centre d'hébergement collectif » et d'interdire le remplacement de cet usage et de l'usage de résidence supervisée par un autre usage, sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires. (1229641001)**

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n<sup>o</sup>CA22 210248, adopté le *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-128P2)*;

Attendu qu'un avis public, sur le droit de toute personne intéressée de signer une demande de participation à un référendum, a été donné par le secrétaire d'arrondissement le 9 novembre 2022;

Attendu qu'aucune demande valide d'ouverture d'un registre n'a été reçue dans le délai prescrit;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

40.01 1229641001

---

### **CA22 210289**

**Adoption, sans changement, du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)* (RCA22 210010). (1228286007)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)* par la conseillère Kaïla A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)* » par la conseillère Kaïla A. Munro lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)* (RCA21 210010).

40.02 1228286007

---

### **CA22 210290**

**Adoption, sans changement, du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation* (RCA21 210011). (1226811008)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au*

31 décembre 2023 et imposant une cotisation par la conseillère Kaïla A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation* » par la conseillère Kaïla A. Munro lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation* (RCA22 210011).

40.03 1226811008

---

#### **CA22 210291**

**Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* (RCA22 210012). (1221908019)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* par la conseillère Kaïla A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* » par la conseillère Kaïla A. Munro lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* (RCA22 210012).

40.04 1221908019

---

## CA22 210292

### **Adoption, avec changements, du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (RCA22 210013). (1221908018)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* » par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu que les changements suivants ont dû être apportés entre le projet de règlement soumis pour adoption et celui qui a été déposé le 1<sup>er</sup> novembre dernier :

- les tarifs imposés conformément au *Règlement sur l'occupation du domaine public* (1516) lorsque la surface occupée comporte une place de stationnement dont l'usage est contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur, un distributeur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le tarif exigé ou lorsque l'occupation entraîne la suppression de l'usage d'une telle place de stationnement (article 22) ont été ramenés à ce qu'ils sont présentement;
- le nom « Notre-Dame-Saint-Dizier » apparaissant au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 26 est remplacé par « Nivard-De Saint-Dizier »;
- le nombre « 27 » qui apparaît à l'article 27 est remplacé par « 26 »;
- l'abonnement annuel à des activités libres de patinage ou de hockey à l'Auditorium a été converti en abonnement saisonnier (article 28);
- un tarif de 10,50 \$ est ajouté pour toutes les heures réservées et non utilisées aux fins de la location d'une salle au centre communautaire Elgar (article 47); et
- un tarif de 10,30 \$ est ajouté pour toutes les heures réservées et non utilisées aux fins de la location de la salle André-Fortier de la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny (article 48);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, avec changements, le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (RCA22 210013).

40.05 1221908018

---

## CA22 210293

### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire. (1225291004)**

Avis de motion est donné par la conseillère Céline-Audrey Beauregard de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire* » dont l'objet consiste à remplacer le chapitre 9 portant sur le

Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) et les dispositions des certificats s'y rapportant, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire* ».

40.06 1225291004

---

## **CA22 210294**

**Adoption du *Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire (RCA22 210014P)***

Attendu qu'en vertu des articles 123 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil d'une municipalité qui souhaite modifier son règlement de zonage qui n'est pas susceptible d'approbation référendaire ou modifier son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale doit d'abord adopter un projet de règlement;

Attendu qu'en vertu de l'article 125 de cette loi, la municipalité tient par la suite une assemblée publique sur ce projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment en ce qui a trait au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est délégué au secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de remplacer le chapitre 9 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'y apporter les ajustements conséquents dans le cadre de la révision réglementaire (RCA22 210014P)*.

40.07 1225291004

---

## CA22 210295

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700), le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux (1608) et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels (RCA03 210006) dans le cadre d'un processus de révision réglementaire. (1227325002)**

Avis de motion est donné par la conseillère Céline-Audrey Beauregard de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire* ».

40.08 1227325002

---

## CA22 210296

**Adoption du Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire (RCA22 210015P1)**

Attendu qu'en vertu des articles 123 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil d'une municipalité qui souhaite modifier des dispositions propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire de son règlement de zonage doit d'abord adopter un premier projet de règlement;

Attendu qu'en vertu de l'article 125 de cette loi, la municipalité tient par la suite une assemblée publique sur ce projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment en ce qui a trait au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est délégué au secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, le Règlement sur la propriété, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) et abrogeant le Règlement sur les établissements commerciaux et le Règlement relatif aux immeubles résidentiels dans le cadre d'un processus de révision réglementaire (RCA22 210015P1).*

40.09 1227325002

---

### **CA22 210297**

#### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial.* (1221908021)**

Avis de motion est donné par la conseillère Véronique Tremblay de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial* ».

40.10 1221908021

---

### **CA22 210298**

#### **Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance n° OCA22 210059 portant sur l'événement « Guignolée des petits renards » afin de modifier le lieu où un rassemblement est autorisé à cette fin. (1224955003)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance n° OCA22 210059 portant sur l'événement « Guignolée des petits renards » afin de modifier le lieu où un rassemblement est autorisé pour la collecte de fonds qui se tiendra le samedi 10 décembre 2022.

<b>Événement</b>	<b>Organisme</b>	<b>Lieux</b>	<b>Date</b>
La Guignolée des Petits Renards	Le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun - Les Petits Renards	<b>Intersections :</b> Wellington / de l'Église; Wellington / Galt; Wellington / boulevard LaSalle (niveau parc	samedi 10 décembre 2022, de 9 h à 17 h

des Madelinots);  
de Verdun / Willibrord;  
de Verdun / 1<sup>re</sup> Avenue;  
boulevard. LaSalle / de l'Église;  
Wellington / Hickson;  
boulevard Champlain / Woodland;  
Wellington / Willibrord;  
Gilberte-Dubé / Wellington;  
boulevard. Champlain / de l'Église;  
place du Commerce et 2 entrées du  
commerce Provigo;  
boulevard René-Lévesque / place du  
Commerce;  
Berlioz / boulevard de L'Île-des-Sœurs;

Trajet aller/retour sur la rue Wellington, de  
chaque côté de la rue, entre le boulevard  
LaSalle (parc des Madelinots) et la rue  
Desmarchais.

et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs* (RCA10 210012);
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516).

40.11 1224955003

---

## CA22 21 0299

### **Édicter une ordonnance relative à l'événement public « Retour des sapins de Noël Titi sapin ». (1224955005)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance relative à l'événement public suivant :

Événement	Organisme	Lieux	Date
Retour des sapins de Noël Titi Sapin	La Maison de l'environnement de Verdun	terrain adjacent à La Maison de l'environnement de Verdun 673, 1 <sup>er</sup> Avenue	Le mardi 10 janvier 2023 de 17 h 15 à 18 h 45

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs* (RCA10 210012);
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012);
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* (RCA21 210018).

40.12 1224955005

---

## CA22 210300

### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour l'année 2023.* (1221908023)**

Avis de motion est donné par la conseillère Véronique Tremblay de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur les*

*subventions à la Société de développement commercial Wellington (exercice financier 2023)», lequel est déposé avec le dossier décisionnel.*

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Celine-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington (exercice financier 2023)* ».

40.13 1221908023

---

### **CA22 210301**

**Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour l'année 2023. (1222098005)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner le conseiller Sterling Downey à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour l'année 2023.

51.01 1222098005

---

### **CA22 210302**

**Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 13 octobre au 16 novembre 2022. (1221908022)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 13 octobre au 16 novembre 2022.

60.01 1221908022

---

**CA22 210303**

**Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. (1222098004)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement Mmes Kaila A. Munro et Céline-Audrey Beauregard ainsi que MM Benoit Gratton et Enrique Machado.

60.02 1222098004

---

**Communications des conseillers au public**

Aucun sujet n'est abordé par les membres du conseil à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.01

---

**Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

---

**Seconde période de questions du public**

La seconde période de questions se tient de 21 h 50 à 21 h 57. Une seule personne pose quelques questions au conseil à cette occasion.

70.03

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 58.

70.04

---

---

**MARIE-ANDRÉE MAUGER**  
**MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

---

**MARIO GERBEAU**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**